

**PLAN STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN WALLONIE A
L'HORIZON 2020**

**PROJET DE RÉVISION À MI-PARCOURS
(DÉCEMBRE 2017)**

Table des matières

1	Etat des lieux et impacts attendus	4
1.1	Indicateurs globaux	4
1.1.1	Production agricole wallonne de produits biologiques.....	4
1.1.2	Transformation des productions biologiques wallonnes	4
1.1.3	Attractivité des produits biologiques pour le consommateur	5
2	Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020 .	6
2.1	Mesures de Gouvernance	6
	Action n° 1 : Consolider la gouvernance du Collège des Producteurs et de ses différents groupes de travail en lien avec l'agriculture bio.	6
	Action n° 2 : Assurer la coordination et la guidance du plan opérationnel agriculture biologique.....	10
	Action n° 3 : Consolider les acquis de la Cellule transversale de recherche en Agriculture Biologique (CtRAB) et étendre son champ d'activité, au sein du CRA-W et avec d'autres acteurs de la recherche, pour assurer la mise en œuvre du plan de recherche bio.....	10
2.2	Plan opérationnel	13
2.2.1	Assurer un encadrement de qualité.....	13
2.2.1.1	Plan communication, aides et certifications	13
	Action n° 4 : Améliorer l'information relative à la filière bio	13
	Action n° 5 : Constituer une Cellule d'Information Bio (CIB)	14
	Action n° 6 : Organiser une communication orientée vers les professionnels de la filière biologique et informer les opérateurs des sources de financement et aides financières accessibles	16
	Action n° 7 : Harmonisation complète des nomenclatures utilisées par les organismes certificateurs.....	18
	Action n° 8 : Poursuivre le régime des aides au maintien et à la conversion à la production biologique	19
2.2.1.2	Plan diversification	20
	Action n° 9 : Sensibiliser les exploitants conventionnels à l'agriculture biologique et les accompagner dans leur démarche	20
	Action n° 10 : Développer et renforcer la cohérence et l'organisation de l'offre dans les filières bio wallonnes prioritaires	21
	Action n° 11 : Déployer un plan d'accompagnement des collectivités pour l'alimentation à partir de produits bio.	23

2.2.1.3	Plan Valeur ajoutée	24
	Action n° 12 : Développer un service d'appui à la création de filières en produits bio et de projets en circuits courts portés par les producteurs	24
2.2.2	Développer la recherche par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan recherche .	26
	Action n° 13 : Reconnaître la production biologique comme un thème prioritaire dans le cadre de l'appel à projets de la Direction de la Recherche.....	26
	Action n° 14 : Réaliser un inventaire des compétences en matière de Recherche et Développement pouvant être activées dans des projets de la filière alimentaire biologique wallonne	27
	Action n° 15 : Etablir toute relation utile avec les acteurs européens de la recherche en vue d'intégrer la recherche bio wallonne dans l'Espace Européen.	28
	Action n° 16 : Assurer un inventaire des travaux en matière de production biologique et une veille relative à ceux-ci pour une mise à disposition vulgarisée dans un outil documentaire	29
2.2.3	Inscrire le Bio dans la filière d'enseignement	31
2.2.3.1	Plan formation/reconversion	31
	Action n° 17 : Mettre en place des formations en agriculture biologiques dans les structures de formation et dans chaque cursus scolaire agricole.....	31
2.2.4	Développer une offre de formation professionnelle pour le Bio	34
2.2.4.1	Plan formation/reconversion	34
	Action n° 18 : Promouvoir l'innovation auprès des opérateurs de la filière biologique wallonne et organiser des cycles de formation axés sur les bonnes pratiques et problématiques de conversion.....	34
2.2.5	Maintenir et développer la production biologique parmi les axes de promotion d'une agriculture de qualité	36
2.2.5.1	Plan promotion.....	36
	Action n° 19 : Etablir une stratégie concertée de promotion de la production biologique wallonne	36
	Action n° 20 : Exécuter le plan d'action pour la promotion du secteur bio.....	37

1 Etat des lieux et impacts attendus

1.1 Indicateurs globaux

1.1.1 Production agricole wallonne de produits biologiques

Les deux indicateurs utilisés pour évaluer l'évolution de la production agricole wallonne des produits biologiques seront :

- La proportion de superficie agricole utile sur la superficie agricole totale (SAU bio / SAU totale) ;
- Le nombre d'exploitations agricoles sous contrôle officiel bio.

Indicateur	Situation initiale (2010-11-12)	Évaluation à mi- parcours (2016)	Objectif 2020
SAU bio / SAU totale	7,6 %	9,7 %	18 %
Exploitations sous contrôle	1.090	1.493	2.000

1.1.2 Transformation des productions biologiques wallonnes

Les deux indicateurs utilisés pour évaluer l'évolution de la transformation des produits biologiques wallons seront :

- Le nombre d'entreprises transformatrices de produits biologiques ;
- Le chiffre d'affaire cumulé de la transformation de produits biologiques.

Indicateur	Situation initiale (2010-11-12)	Évaluation à mi- parcours (2015)	Objectif 2020
Entreprises transformatrices	230	255	500
Chiffre d'affaire cumulé	109 MEUR	236 MEUR	500 MEUR

1.1.3 **Attractivité des produits biologiques pour le consommateur**

L'indicateur pour la consommation des produits biologiques sont les parts de marché des aliments issus de l'agriculture biologique dans les dépenses des ménages wallons (au total et par segment).

Indicateur	Situation initiale (2010-11-12)	Évaluation à mi- parcours (2016)	Objectif 2020
Parts de marché	2,3 %	4,0 %	6,0 %

2 Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020

NB : Nous reprenons ci-après sous le terme « Acteurs » les acteurs de première ligne qui s'appuieront potentiellement sur des sous-traitants et d'autres acteurs ressources (et donc selon leurs ressources actuelles à articuler avec le plan stratégique et sans impact budgétaire lié à l'exécution de ce plan).

Le présent plan stratégique, dans sa première mouture, a été approuvé par le Gouvernement wallon en juin 2013. A partir de juin 2016, les services du SPW-DGO3 ont mené un travail d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan opérationnel. Sur base de ces éléments d'analyse et en étroite concertation avec les acteurs du Plan ainsi qu'avec les représentants du secteur bio wallon, une version révisée du **plan stratégique de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020** a été développée.

Les principes de la mise en œuvre de ce plan stratégique et les actions qui en découlent sont les suivants :

2.1 Mesures de Gouvernance

Action n° 1 : Consolider la gouvernance du Collège des Producteurs et de ses différents groupes de travail en lien avec l'agriculture bio.

« Consolider le fonctionnement du Collège des Producteurs afin d'une part, d'assurer une bonne représentativité de l'ensemble du secteur bio dans sa diversité et d'autre part, d'assurer la transversalité entre le secteur « Agriculture Biologique » et les dix autres secteurs représentés dans le Collège des Producteurs. »

A. Descriptif de l'action :

Selon le Code Wallon de l'Agriculture : « Le Collège des Producteurs a pour mission de permettre aux agriculteurs de faire valoir leurs intérêts auprès des pouvoirs publics [...]. Il peut donner son avis d'initiative ou en réponse à toute question que lui soumet le Gouvernement ou le Comité stratégique de l'agriculture. »

Le Collège des Producteurs émet des avis sur quatre sujets principaux différents : la recherche, l'encadrement, la promotion et la législation. Il est en outre actif sur des dossiers ponctuels et transversaux, tels que la simplification administrative (2015-2016) et les prix justes (2016-2017).

Le même code stipule que : « Le Collège est basé sur des assemblées de producteurs par secteur de production ou par thématique particulière. Le Collège est composé de deux membres effectifs et de leurs suppléants désignés par chaque assemblée permanente. »

Le secteur bio est représenté dans une « assemblée permanente » du Collège des Producteurs, au même titre que les dix autres secteurs de production. Ce secteur a toutefois la particularité d'être transversal. Chaque secteur de l'agriculture représenté dans le Collège possède une certaine proportion de producteurs bio.

Le Collège compte obligatoirement quatre agriculteurs certifiés bio, élus pour le secteur de production bio. En outre, tous les agriculteurs certifiés bio peuvent briguer des mandats dans les assemblées permanentes des secteurs de production les concernant.

Cette transversalité est un état de fait pour le bio, mais également une stratégie à part entière du Collège des Producteurs, tel que stipulé dans sa charte : « Stratégie 7.6 : Faciliter et favoriser une approche non-cloisonnée des intérêts et préoccupations des producteurs au travers d'un dialogue inter et intra-sectoriel. »

L'évolution actuelle du nombre des producteurs bio met le fonctionnement interne du Collège des Producteurs (et les groupes de travail qui y sont liés) face à différents enjeux. D'une part, il faut que le Collège soit en mesure de représenter l'avis de tous les producteurs certifiés bio, et d'autre part, les quatre représentants du secteur bio doivent pouvoir se positionner sur l'ensemble des dossiers liés au bio et concernant un secteur de production particulier.

i. **Le fonctionnement du Collège des Producteurs**

Les deux enjeux cités ci-dessus demandent des adaptations en interne du fonctionnement du Collège des Producteurs. En effet, actuellement, les doléances d'un agriculteur « lambda » certifié bio, peuvent être relayées au Collège des Producteurs via différentes voies :

1. Un des quatre producteurs bio élus dans le secteur bio
2. Un producteur bio élu dans un autre secteur que le bio
3. Un producteur non-bio, élu dans un autre secteur que le bio

Les quatre producteurs élus pour le secteur bio sont, de par leur mandat, les seuls producteurs légitimes pour émettre un avis sur des thématiques concernant l'agriculture bio. Ces quatre producteurs sont mandatés pour représenter l'ensemble des producteurs certifiés bio.

Ils sont dès lors responsables de prendre en compte et de relayer les avis formulés par leurs confrères certifiés bio et ce, que ces demandes soient elles-mêmes relayées par des producteurs bio (2ème voie) ou non bio (3ème voie). La bonne circulation de l'information requiert que les producteurs élus établissent un dialogue actif entre eux.

Lors des assemblées sectorielles bio, les producteurs élus peuvent être interpellés par les participants à propos des directions prises. Ces interpellations sont actées dans les PV des assemblées.

Actuellement, face au développement quantitatif de la production bio, les quatre producteurs élus pour le secteur bio atteignent les limites au regard du nombre de dossiers traités en lien avec le bio. Face à la diversité des productions concernées, ils ne peuvent pas toujours maîtriser de manière approfondie les enjeux spécifiques à chaque secteur, ce qui est pourtant indispensable pour remettre un avis pertinent.

C'est pourquoi un effort doit être fait pour augmenter le nombre de producteurs certifiés bio élus dans les différents secteurs du Collège (2ème voie). Il s'agit d'un effort collectif, à mener par l'ensemble des

associations actives dans le bio pour motiver les producteurs de leurs réseaux à se présenter lors des élections du secteur qui les concerne.

ii. Le fonctionnement de l'asbl SoCoPro (Services Opérationnels au Collège des Producteurs)

Comme expliqué plus haut, la transversalité du secteur bio avec les autres secteurs représentés au Collège est un objectif pour le Collège et une réalité particulièrement avérée pour le secteur bio.

La gestion de cette transversalité repose sur la création de convergences et sur une coordination efficace entre les différents chargés de mission.

La Socopro emploie actuellement deux chargés de mission à ½ ETP pour le secteur bio.

Des actions en interne peuvent faire évoluer la Socopro vers une meilleure transversalité entre le secteur bio et les autres :

- Animer une réunion d'équipe mensuelle dédiée à la création de synergies et à l'établissement d'agendas de travail commun aux chargés de mission bio et ceux des autres secteurs.
- Assurer le suivi et la coordination des dossiers transversaux, alliant un chargé de mission bio et un ou plusieurs autres chargés de mission sectoriels.
- Créer davantage de proximité entre la Socopro et un groupe d'une vingtaine de producteurs certifiés bio, non-élus mais proches du Collège (présent aux activités, etc.).
 - Ce « réseau informel » permettra de baser davantage les avis (toujours en concertation avec les quatre producteurs) sur l'expérience de terrain des agriculteurs bio de tous secteurs. En complément des informations envoyées par mail à l'ensemble des producteurs bio wallons, les membres de ce réseau informel seront contactés régulièrement pour toute transmission ou demande d'informations.
 - Les membres de ce réseau sont sélectionnés parmi les producteurs certifiés bio qui participent le plus aux activités du collège. La sélection est réalisée par les quatre producteurs élus et les chargés de mission du secteur bio de la SoCoPro.
- Mettre en place un mécanisme de relai systématique vers les quatre producteurs de l'information pertinente pour le secteur bio émanant des autres secteurs, une partie de ces informations seront aussi envoyées aux membres de ce réseau informel de producteurs bio.

iii. Le fonctionnement du Groupe de Travail Législation

Le Groupe de Travail Législation est animé par la SoCoPro. Il est composé de manière permanente d'organisations actives dans le secteur bio : encadrement, recherche, promotion, fédérations professionnelles, associations de consommateurs et organismes de contrôle.

Pour faire face aux deux enjeux cités précédemment, il est prévu de mieux définir le rôle et la composition du Groupe de Travail Législation et de surcroît consolider son R.O.I selon les quatre axes suivants :

- Optimiser le déroulement du GT afin que celui-ci remplisse ses deux objectifs principaux qui sont :
 - Dégager des consensus lorsque cela est possible
 - En l'absence de consensus, apporter au CCAB un éclairage technique et économique sur les divergences d'avis existant au sein du GT

- Permettre au chargé de mission de la Socopro d'assurer la double casquette d'animateur du GT et de l'assemblée permanente bio au Collège. Pour ce faire, celui-ci peut transmettre l'avis du GT accompagné de l'avis circonstancié relayant le point de vue des producteurs consultés par la Socopro.
- Etre en mesure de faire appel à des experts techniques externes pour des thématiques spécifiques. Tout en limitant l'apport de ces derniers à l'éclairage technico-économique et non à l'émission d'un avis
- Etre en mesure de convoquer une assemblée thématique réservée aux producteurs directement concernés lorsque le dossier en question le nécessite.

B. Responsable :

SoCoPro ASBL

C. Acteur(s) :

- Le Collège des Producteurs
- SoCoPro ASBL
- Les organisations actives dans le secteur bio

D. Budget :

Suite à la réforme des Conseils de Filières, l'asbl SOCOPRO s'est vue allouée un budget reprenant les subventions annuelles des 11 asbl existantes, dont 200.000 € provenant de Bioforum.

Ces moyens permettent l'affectation de 1ETP pour l'assemblée sectorielle bio[1] ainsi que des contributions des différents chargés de mission sectoriels aux dossiers bio qui concernent leurs secteurs. Ce montant contribue également - comme pour chaque secteur - aux frais liés aux fonctions transversales de la Socopro ainsi qu'aux frais de fonctionnement.

Les actions décrites au point A.ii. (Fonctionnement de la SoCoPro) nécessitent des ressources humaines supplémentaires estimées à ½ ETP soit 37.000 EUR/an. Le reste des actions décrites ne nécessitent pas de budget supplémentaire.

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateur/Objectif	2018	2019	2020
Consolider le R.O.I du GT Législation	X		
Etablissement d'un dialogue actif entre représentants bio du Collège et autres représentants	X		
Coordination de la transversalité et mise en place de synergies entre secteur bio et autres au sein de la SoCoPro. Les objectifs de cette action sont de l'ordre du fonctionnement interne de la structure et peuvent être quantifiés par • Mise en place d'une réunion interne mensuelle dédiée à la création de synergies entre secteur bio et autres secteurs	X	X	X

[1] Au premier semestre 2017, deux personnes employées à ½ ETP occupent cette fonction.

- Le traitement de 4 dossiers transversaux par an fruit d'une collaboration entre chargés de mission secteur bio et autres secteurs

Action n° 2 : Assurer la coordination et la guidance du plan opérationnel agriculture biologique

« Assurer la coordination et la guidance du plan opérationnel agriculture biologique par la DGO3, Biowallonie, l'APAQ-W et la CtRab. »

A. Descriptif de l'action :

Un **Comité de coordination** se réunit régulièrement/mensuellement, qui a pour mission d'assurer la coordination et la guidance du plan opérationnel.

Ce Comité est constitué de représentants de la DGO3, de Biowallonie, de l'APAQ-W et de la CtRab.

B. Responsable :

SPW - DGO3

C. Acteur(s) :

- SPW - DGO3
- Biowallonie
- L'APAQ-W
- La CtRab
- Le Collège des Producteurs

D. Budget :

Néant.

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateur/Objectif	2018	2019	2020
Assurer la coordination et la guidance du Plan opérationnel	X	X	X
Nombre de réunions du Comité de coordination	6	6	6

Action n° 3 : Consolider les acquis de la Cellule transversale de recherche en Agriculture Biologique (CtRab) et étendre son champ d'activité, au sein du CRA-W et avec d'autres acteurs de la recherche, pour assurer la mise en œuvre du plan de recherche bio

« Consolider les acquis et légitimer la CtRab. Assurer la mise en œuvre du plan de recherche global en agriculture biologique en élargissant le dispositif à des appels à projets, ouverts au CRA-W et à d'autres acteurs de la recherche. »

A. Descriptif de l'action :

L'importance de la recherche en agriculture biologique dépend non seulement des moyens budgétaires que l'on y consacre, mais aussi de l'utilisation appropriée de ces moyens ainsi que du retour d'information utile vers le secteur. L'évolution vers un système d'appels à projets ouverts à l'ensemble des acteurs de la recherche en Wallonie permettra de rencontrer ces objectifs.

La **Cellule transversale de Recherche en Agriculture biologique (CtRab)**, constituée au sein du CRA-W est chargée des missions suivantes et dispose pour ce faire de **personnels dédiés**.

En collaboration étroite avec les représentants du secteur bio (**Collège des Producteurs et Biowallonie**) et en cohérence avec le plan opérationnel, **la CtRab est notamment chargée** (cf. actions 13 à 16) :

- de **recenser les besoins et attentes** techniques et technico-économiques des producteurs et transformateurs ;
- de les traduire en **Plan de recherche global** ;
- d'identifier des thèmes prioritaires de recherche en vue du lancement d'appels à projets par la DGO3 (voir action 13) portant sur la mise en œuvre du plan de recherche global en agriculture biologique et d'appuyer techniquement l'évaluation des projets ;
- de **coordonner l'exécution de ce Plan de recherche bio**, avec l'aide de ses ressources propres et des autres compétences wallonnes identifiées (cf. action 14) ;
- de **collaborer aux phases d'expérimentation, d'essais, de diffusion et de valorisation des connaissances et pratiques** (en ce compris la formalisation de **socles de connaissance**).

Un Comité régional pour la recherche et le développement en agriculture biologique sera mis en place avec la Direction de la Recherche et du Développement du SPW-DGO3. Ce dernier regroupera les équipes actives dans le domaine et assurera les échanges spécifiques au domaine, notamment dans le cadre de la sélection et de l'évaluation d'appels à projets.

Le Plan de recherche bio est approuvé par le **Comité de suivi** de la CtRab. Celui-ci :

- procède à une **évaluation annuelle**
 - de la mise en œuvre du programme,
 - du potentiel de diffusion et de valorisation des résultats des recherches effectuées (en ce compris des essais et expérimentations),
 - des résultats effectifs obtenus en matière de valorisation.
- suggère l'ajustement du **programme de recherche en fonction de l'évaluation effectuée**

Le CRA-W à travers la mobilisation de minimum 1.000.000 EUR/an s'engage dans la conversion et le maintien d'une partie de son domaine expérimental à l'agriculture biologique notamment par le développement de nouvelles expérimentations liées aux secteurs des grandes cultures et du maraîchage.

B. Responsable :

SPW – DGO3

C. Acteur(s) :

- SPW - DGO3
- CRA-W - CtRab

D. Budget :

Le CRA-W s'appuie sur un financement structurel de 1.400.000 EUR, dont 1.000.000 EUR est imputée sur sa dotation et 400.000 EUR fait l'objet d'une subvention gérée de façon autonome par la CtRab sur base d'une convention-cadre auprès de la DGO3-Direction Recherche et Développement.

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Subvention annuelle à consacrer au fonctionnement et aux actions incombant à la CtRab	400,0	Subvention octroyée annuellement au départ de l'AB 41.07 du 15.03
Dotation du CRA-W pour la mise en œuvre d'activités de recherche spécifique au bio au sein du CRA-W	1.000,0	
TOTAL	1.400,0	

Les 400.000 EUR/an consacré au fonctionnement de la CtRAB comprennent les ETP nécessaires à la coordination, communication, assistance administrative et réalisation/contribution aux actions 5, 13, 14, 15 et 16 soit au moins 4.5 ETP.

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateur/Objectif	2018	2019	2020
Elaboration, évaluation et ajustement du Plan de recherche Bio	X	X	X
Nombre d'appels à projets	1	1	1
Nombre d'hectares convertis en bio au sein du CRA-W en grandes cultures et maraichage	6	8	15

2.2 Plan opérationnel

2.2.1 Assurer un encadrement de qualité

2.2.1.1 Plan communication, aides et certifications

Action n° 4 : Améliorer l'information relative à la filière bio

« Améliorer l'information relative à la filière bio, en mobilisant les organismes fournisseurs d'informations et en réalisant des études sectorielle. »

A. Descriptif de l'action :

Il est indispensable que les opérateurs de la filière puissent s'appuyer sur des informations fiables et récentes pour piloter leur stratégie.

Pour ce faire, il y a lieu d'agir à plusieurs niveaux :

- **Mobiliser les organismes fournisseurs d'informations (Administration régionale et fédérale, OCA, certificateurs,...) :**
 - Réalisation d'un inventaire des besoins d'informations par Biowallonie.
 - Etude par la DGO3 de la possibilité de collecter diverses informations telles que, par types de produits, la valeur finale de la production biologique, les quantités unitaires produites¹, le taux de valorisation biologique de la production certifiée, l'emploi, les marges brutes rapportées à l'équivalent temps plein, les rendements rapportés à la tonne d'équivalent pétrole, ...
- Réalisation, sous la responsabilité de Biowallonie, d'**une étude sectorielle au moins tous les 3 ans pour les 6 secteurs** concernés par ce plan stratégique (grandes cultures, fruits et légumes, semences, alimentation animale, viandes bovine, ovine et caprine, viandes porcine, cunicole et avicole, produits dérivés d'animaux). Ces études, qui mettront en évidence les résultats acquis ainsi que les opportunités et freins au développement, devraient intégrer un volet « transformation et distribution ». Cela représenterait donc environ deux études par an.

B. Responsable :

SPW-DGO3

C. Acteur(s) :

- SPW-DGO3 et attributaires des marchés d'études sectorielles
- Biowallonie

¹ Par exemple, ces informations ne sont pas disponibles dans le document « Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie – 2009-2010 », publié par le SPW-DGO3 – Direction de l'analyse économique agricole.

D. Budget :

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Personnel Biowallonie pour les études sectorielles : 0,5 ETP	34,0	
Etudes sectorielles	20,0	Sous-traitance
TOTAL	54,0	

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateur/Objectif	2018	2019	2020
Nombre d'études sectorielles réalisées et publiées	2	2	2
Collecte d'information	X	X	X

Action n° 5 : Constituer un volet Bio dans le cadre des Cellules d'Informations

A. Descriptif de l'action :

Veille prospective de l'information disponible

Afin d'encadrer au mieux le travail des scientifiques, une recherche d'informations est réalisée et un dossier de base est constitué. Ce dossier met en avant les principales controverses auxquelles les scientifiques devront répondre.

Elaboration de dossiers de fond scientifiques

Sujets prioritaires identifiés :

Sujets	Thèmes
1 MODE DE PRODUCTION	1 Mode de production bio et ses garanties (traçabilité, contrôle, labels)
	2 Présence de pesticides dans un produit bio (fin de seuil et décertification)
	3 Bien-être animal
	4 Non food (cosmétique, textile) : certifications privées
2 ECONOMIE	5 Bio importé (local vs global), bio low cost
	6 Prix du bio (pourquoi si élevé, prix juste)
	7 Productivité du bio et souveraineté alimentaire
3 AVANTAGES VERSUS RISQUES	8 Avantages sur l'environnement (y compris absence usage de pesticides et OGM)
	9 Avantages pour la santé publique (faible antibiorésistance,) et nutritionnels (y compris faible niveau de résidus pesticides)
	10 Risques pour la santé humaine : engrais organiques (risques sanitaires), produits phyto naturels (risques toxicologiques, rémanence, surdosage), variétés rustiques (risques toxicologiques liés au mécanisme de défense des plantes)
4	11 Chiffres du développement du bio (chiffres clés)

Un groupe d'acteurs disposant d'une expertise scientifique sur les différents sujets devrait être constitué. Sur base des champs de compétences, les contributions seront réparties dans les différents sujets pour l'élaboration de dossiers de fond complets. Chaque thème sera traité sur la forme d'un dossier complet, d'un texte synthétique de 4 pages et d'une FAQ.

Sur certaines questions pointues ou lorsque l'information scientifique n'existe pas en Wallonie, des sous-traitances ponctuelles à des acteurs scientifiques pourront être envisagées.

L'ASBL SoCoPro animera l'ensemble du processus de constitution de dossiers et y associera de la manière la plus appropriée les acteurs du bio concernés.

Le CRAw mettra à disposition toute son expérience scientifique pour la réalisation des dossiers.

Réalisation de dossiers simplifiés de communication grand public

Ces dossiers simplifiés seront diffusés à travers la presse, internet et les réseaux. Dans un souci de vulgarisation, l'accent est mis sur le développement d'outils graphiques servant à illustrer le texte. Des collaborations fonctionnelles avec l'APAQ-W, Biowallonie et l'ensemble des acteurs du bio désirant relayer l'information seront développées.

Plan de communication

Le plan de communication (ainsi que la réalisation de dossiers simplifiés de communication grand public (cfr point 3)) sera intégré au plan global des cellules d'information. Le plan reprendra les éléments suivants : création d'éléments de graphisme appropriés, gestion d'une lettre d'information trimestrielle à l'intention des consommateurs, alimentation sites internet, conférences et communiqués de presse, promotion de la cellule dans des médias spécialisés ou sur facebook/twitter, construction de son image, vidéos (5 min) ou spots radio (20 s), référencement (SEO, SEA), copy writer, ...

Surveillance des informations circulant au travers de canaux identifiés (presse, réseaux, internet) et le cas échéant, l'induction d'une réaction.

Mise à disposition permanente d'informations sur la filière et diffusion d'informations auprès des prescripteurs d'information lors de controverses aigües.

En cas de controverse aigüe, la responsabilité de la réaction sera confiée à la cellule qui, si nécessaire, requiert des informations pertinentes auprès du groupe d'acteurs et prépare un communiqué de presse ou un droit de réponse.

B. Responsable :

SoCoPro

C. Acteur(s) :

- DGO3

- Le Collège des Producteurs
- CtRAB
- CRA-W
- Biowallonie, BioForum Flandre, l'APAQ-W, les 3 organismes de contrôle et les membres effectifs du Collège des Producteurs. S'y ajoutent tous les membres du GT COMMUNICATION (organisations professionnelles, IEW, Nature et Progrès).

D. Budget :

Les actions décrites ci-dessus nécessitent des ressources humaines supplémentaires estimées à 1 mi-temps, responsable de l'animation de la cellule et de la médiation scientifique ainsi que de l'élaboration et la diffusion des supports d'information, soit 37.000EUR/an. Lorsqu'un travail de médiation scientifique sera nécessaire, les ressources mobilisées dans le cadre de l'Action n°1 du présent plan seront mobilisées.

Moyens nécessaires à la mobilisation de connaissances scientifiques : 10.000EUR/an.

Moyens liés à la mise en œuvre du plan de communication : 10.000EUR/an.

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Frais de personnel	37,0	
Sous-traitance	10,0	
Frais liés au plan de communication	10,0	
TOTAL	57,0	

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateur/Objectif	2018	2019	2020
Veille prospective de l'information disponible	3 thèmes traités	4 thèmes traités	4 thèmes traités
Elaboration des dossiers de fonds scientifiques	3 thèmes traités	4 thèmes traités	4 thèmes traités
Réalisation de dossiers grand public	3 thèmes traités	4 thèmes traités	4 thèmes traités
Surveillance des informations circulant et induction d'une réaction si nécessaire	Revue de presse hebdomadaire	Revue de presse hebdomadaire	Revue de presse hebdomadaire
Diffusion d'information en cas de controverse	5	5	5
Nombre d'abonnés à la lettre d'information	7.500	10.000	12.000

Action n° 6 : Organiser une communication orientée vers les professionnels de la filière biologique et informer les opérateurs des sources de financement et aides financières accessibles

A. Descriptif de l'action :

Une **campagne d'information et de communication coordonnée** doit être mise en place à **destination des professionnels**. Cette campagne, gérée par Biowallonie, passera par:

- L'édition d'une **revue d'information** dont les colonnes seront ouvertes à toutes les associations et acteurs de la filière.
- L'**édition d'un site internet spécifiquement destiné aux professionnels** et qui comprendra un espace orienté vers tous les stades de la filière. Il visera particulièrement à présenter une source d'informations la plus complète possible pour toutes les matières techniques, commerciales, qui touchent à la production, la transformation et la distribution biologiques. On y trouvera également la revue d'information. Un intranet pourrait également être accessible, moyennant code d'accès, permettant de consulter des références techniques, études diverses, Ce site présentera également un lien avec le site Internet orienté grand public (action 20).
- La production d'**articles informatifs spécifiques au bio** (résultat de recherches, innovations,...) destinés aux revues des fédérations représentant les opérateurs (FWA, FJA, Unab, Fugea, Fevia,...).
- La participation à/aux plate-forme(s) réunissant(s) les différents acteurs de l'encadrement agricole actifs dans le soutien technique à la production biologique (Association Wallonne de l'Elevage, Fourrages Mieux, centres pilotes, ...).

L'action porte également sur l'information relative au **financement d'activités** de production, de transformation ou de commercialisation permettant de renforcer la filière biologique. Elle vise aussi à **rechercher des soutiens financiers extérieurs aux budgets de l'agriculture** à destination des producteurs, transformateurs ou de toute entreprise active dans le secteur biologique wallon :

- Mise à disposition d'information relative au financement aussi bien d'activités de production, de transformation ou de commercialisation permettant de renforcer la filière biologique que de projets de recherche en orientant et conseillant vers les mécanismes de financement existants.
- Recherche de soutiens financiers extérieurs aux budgets de l'agriculture (ex. : loi sur l'expansion économique) et l'étude de la faisabilité de faire émerger certains producteurs s'installant en production bio au Fonds de garantie SOWALFIN et à quelles conditions.

B. Responsable :

Biowallonie

C. Acteur(s) :

SPW-DGO3

D. Budget :

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Personnel Biowallonie : 2 ETP	136,0	
Frais généraux	5,0	
Sous-traitance et fournitures spéciales	40,0	Revue d'information, site Internet

TOTAL	181,0	
--------------	-------	--

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateur/Objectif	2018	2019	2020
Nombre d'éditions de la revue professionnelle	6	6	6
Nombre d'articles publiés sur le site Internet	25	25	25
Nombre de visite sur l'espace dédié du site	60.000	80.000	100.000
Participation aux réunions de la/les plate-forme(s) des acteurs de l'encadrement	4	4	4
Nombre d'entreprises orientées vers un mécanisme de financement	20	20	20

Action n° 7 : Harmonisation complète des nomenclatures utilisées par les organismes certificateurs

« Veiller avec les organismes certificateurs à une harmonisation complète des nomenclatures utilisées. »

A. Descriptif de l'action :

Sur base de l'inventaire des besoins d'information réalisé dans le cadre de l'action n°4, il y a lieu de **mobiliser les certificateurs pour une harmonisation complète des nomenclatures utilisées** (on constate actuellement des différences de nomenclature entre les certificateurs, rendant parfois difficile la comparaison des informations) :

- Harmonisation des nomenclatures utilisées par les organismes de certification ;
- Fourniture d'informations complémentaires par ces derniers : chiffre d'affaire et/ ou volume de la production, par spéculation, des producteurs (le chiffre d'affaires bio des transformateurs est déjà fourni) – on veillera à ce que l'information produite soit fondée sur des données objectives et ait été collectée selon un processus identique.
- Traitement statistique de l'information confidentielle en vue de fournir des données agrégées (par exemple, relative au chiffre d'affaires de la transformation bio).
- Etablissement d'un lien avec les données enregistrées par le Département des Aides (Déclaration de superficie) via un accord de coopération entre l'Organisme Payeur de Wallonie et Biowallonie.
- Mise en place d'une concertation entre la DGO3, Biowallonie et les bureaux d'études afin de mieux identifier d'une part les données actuellement fournies aux régions, et d'autre part ce que le bureau serait en mesure de produire et les coûts afférents.
- Etude de la possibilité de bénéficier des données issues de fédérations sectorielles (FEBEV, PROBILA-UNITRAB...).
- S'inspirer des méthodes mises en œuvre par l'Agence Bio française pour évaluer les flux d'importation et d'exportation de produits bio.
- Mise à disposition des données statistiques vers tous les acteurs.

Dans le cadre de cette action, la DGO3 travaillera avec les 3 organismes certificateurs agréés et pourrait éventuellement solliciter le Service d'Appui (et notamment son service juridique spécifique) pour l'obtention d'avis.

B. Responsable :

SPW-DGO3

C. Acteur(s) :

- SPW-DGO3
- OC agréés
- Biowallonie
- SoCoPro

D. Budget :

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Personnel DGO3	-	Budget de fonctionnement DGO3
Sous-traitance et fournitures spéciales	-	Une éventuelle participation aux frais engendrés par les missions complémentaires en RW pourrait être prise sur le budget spécifique de la DGO3 (40k€ au total pour info)
TOTAL	-	

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateurs	2018	2019	2020
Travail de concertation avec les OCs agréés en vue d'harmoniser les nomenclatures utilisées	X		
Suivi et traitement statistique des informations harmonisées	X	X	X

Action n° 8 : Poursuivre le régime des aides au maintien et à la conversion à la production biologique

« Poursuivre le régime des aides à la production biologique dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural 2014-2020, et en assurer la stabilité et la pérennité. »

A. Descriptif de l'action :

Le régime des aides à la production biologique est mis en œuvre dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural 2014-2020.

Toute mesure utile sera prise afin de pérenniser le soutien financier octroyé aux productions bio et la surprime en période de conversion (AGW du 24/04/2008), ainsi que l'aide à la certification et, spécifiquement pour l'accroissement octroyé aux grandes cultures dans le cadre de la modulation.

B. Responsable :

SPW-DGO3

C. Acteur(s) :

- SPW-DGO3

D. Budget :

La mise en œuvre de cette action se fera sur le budget actuel géré par la SPW-DGO3 dans le cadre de la PAC.

A noter que les budgets et dépenses des dernières années étaient les suivants :

	Montant total d'aides octroyé (kEUR)	
	Budget	Dépenses effectives
2013	13.000	14.754
2014	13.500	11.676
2015	14.000	13.685
2016	14.500	15.559

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateur/Objectif	2017	2018	2019	2020
Montant total d'aides à la production octroyé (kEUR)	17.089	18.629	20.159	21.700
Nombre d'exploitations bénéficiant d'aides à la production	1.575	1.717	1.858	2.000

2.2.1.2 Plan diversification

Action n° 9 : Sensibiliser les exploitants conventionnels à l'agriculture biologique et les accompagner dans leur démarche

A. Descriptif de l'action :

Animation et sensibilisation autour de l'agriculture biologique, **spécifiquement orientée vers les exploitants conventionnels** :

- Via une **communication directe** :
 - lettre d'information dédiée aux producteurs conventionnels (véhiculer une image moderne du bio, success stories,...) ;
 - organisation de visites d'exploitations bio dédiées aux agriculteurs conventionnels ;
- **Indirectement** : articles de presse porteurs de sens et d'image, publications internet, événements lors de manifestations dédiées à l'agriculture et l'élevage, ...

Accompagnement des agriculteurs conventionnels qui souhaitent entrer en conversion vers l'agriculture biologique :

- Par l'exécution, à la demande de l'agriculteur, d'une **étude personnalisée de la situation économique** de l'exploitation et en particulier des perspectives offertes par le passage au mode de production biologique.
- Par la réalisation, à la demande de l'agriculteur, d'une **visite complète de l'exploitation**, visant à mettre en évidence les éléments qui au sein de l'exploitation, constituent le cas échéant des non-conformités au regard de la réglementation bio et requièrent dès lors la mise en œuvre de mesures correctives avant de pouvoir entrer en conversion.

Cette action sera prise en charge par Biowallonie.

B. Responsable :

Biowallonie

C. Acteur(s) :

- SPW- DGO3

D. Budget :

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Personnel Biowallonie : 3 ETP	204,0	
Frais de déplacement	70,0	
Vêtements, équipements, ...	5,0	
TOTAL	279,0	

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateur/Objectif	2018	2019	2020
Nombre de visites collectives organisées dans des exploitations bio	25	25	25
Nombre de participants aux visites collectives	500	500	500
Nombre de lettres d'information envoyées	1	1	1
Présence d'une rubrique bio dans la presse agricole	X	X	X
Nombre d'études personnalisées de la situation économique d'une exploitation conventionnelle	100	100	100
Nombre de visites complètes d'exploitations	50	50	50

Action n° 10 : Développer et renforcer la cohérence et l'organisation de l'offre dans les filières bio wallonnes prioritaires

« Faire coïncider l'offre et la demande en produits bio de Wallonie. »

« Obtenir des prix rémunérateurs pour les producteurs bio de Wallonie, assurer la pérennité des activités agricoles bio, soutenir un développement cohérent (adéquation avec la demande) de l'agriculture biologique en Wallonie. »

« Structurer les agriculteurs bio dans chaque filière prioritaire, prévenir des risques encourus par une croissance rapide et désorganisée du secteur bio, contribuer au développement socio-économique de la Wallonie en structurant la production, et l'approvisionnement de l'offre en produits bio. »

« Développer des projets structurants ambitieux à l'échelle de la Wallonie, et ce dans les différentes filières bio prioritaires. »

A. Descriptif de l'action :

Le SPW-DGO3 lancera un **appel à projets**, en vue de mettre en place un projet ou des projets qui poursuivra/ont les objectifs suivants :

1. Dans chaque filière bio, analyser les besoins en création de Groupement de Producteurs et identifier les filières qui sont considérées comme prioritaires par les agriculteurs bio.
2. Compléter les études sectorielles de l'Action 4 avec les données du terrain et contribuer à l'obtention d'états des lieux approfondis pour chaque filière bio prioritaire.
3. Structurer les agriculteurs bio par filière prioritaire grâce à la création de Groupements de Producteurs (GP) 100% bio. Chaque filière bio prioritaire verra naître un GP, si cela s'avère pertinent, et chaque GP bio fera coexister les producteurs pratiquant différents itinéraires techniques.
4. Développer les services nécessaires et pertinents des GP bio :
 - Définir les prix rémunérateurs dans chaque filière bio prioritaire, ceci pour chaque grand type d'itinéraire technique, en concertation avec les agriculteurs bio et les autres acteurs.
 - Construire ou renforcer des partenariats entre des marchés et les GP bio, en garantissant des prix rémunérateurs aux membres-producteurs des GP bio.
 - Faciliter l'accès à un réseau de distribution efficace et fiable.
 - Permettre aux producteurs d'être en lien direct avec les tendances du marché et les demandes des consommateurs bio, compiler les informations sur les évolutions du marché.
 - Permettre aux agriculteurs bio d'être plus réactifs à la demande des consommateurs et améliorer de façon significative l'adéquation de l'offre à la demande.
 - Renforcer les partages, les échanges et le réseautage entre agriculteurs biologiques dans chaque filière bio prioritaire.
 - Réaliser, dans chaque GP bio et en collaboration avec les structures du secteur bio, des études économiques, des études marketing et tout autre analyse pertinente pour le secteur.
5. Relayer à la SoCoPro asbl les besoins identifiés dans les filières bio prioritaires et relayer à la cellule bio du CRA-w les besoins de recherches identifiés dans ces mêmes filières.

B. Responsable :

SPW-DGO3

C. Acteur(s) :

SPW-DGO3

D. Budget :

Le projet ciblé par l'appel à projets pourra s'appuyer sur un budget établi comme suit, au maximum.

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Personnel : 3 ETP	210,0	
Frais généraux	30,0	Frais de déplacements, frais de bureau...
Sous-traitance	10,0	Service éventuel d'un partenaire, expertise spécifique exceptionnelle
TOTAL	250,0	

La part du budget allouée à une filière bio prioritaire se terminera à l'instant où le GP bio de cette filière reçoit l'aide au démarrage (aide qui peut être octroyée par le Gouvernement Wallon à un GP officiellement reconnu).

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateurs	2018	2019	2020
Nombre de nouveaux GP bio officiellement reconnus par le Gouvernement Wallon	-	2	4
Pourcentage de l'offre bio wallonne regroupée dans chaque GP bio	-	≥ 5 %	≥ 10 %
Nombre de contrats signés et qui assurent un prix rémunérateur aux membres-producteurs du GP bio	-	2	4
Pourcentage du volume total du GP bio qui est valorisé en bio et qui est commercialisé à un prix rémunérateur pour les membres-producteurs du GP	-	40 %	60 %
Évolution du nombre de membres-producteurs au sein de chaque GP bio	-	+ 10 % (par rapport à l'année 1)	+ 25 % (par rapport à l'année 2)

Action n° 11 : Déployer un plan d'accompagnement des collectivités pour l'alimentation à partir de produits locaux et bio

A. Descriptif de l'action :

Accompagner les collectivités dans la mise en place d'un projet durable, basé sur des produits locaux et bio :

- Sensibiliser : campagne d'information ;
- Informer : création d'un espace sur le site internet destiné aux professionnels (voir action 5), qui fournira une base de données exhaustive des opérateurs locaux ;
- Réorienter : introduire des critères bio, locaux et durables dans les cahiers de charges ;
- Accompagner : accompagnement individualisé des collectivités sélectionnées, fondé sur un diagnostic précis des besoins et une démarche qualité, la vérification de la certification des fournisseurs, une proposition de menus,...

En amont, l'action vise également à **accompagner les producteurs bio et les entreprises transformant les productions primaires de l'agriculture wallonne biologique vers la restauration collective** :

- Analyser les besoins en produits transformés biologiques et les contraintes liées à ces besoins (via des études de marché, analyse de faisabilité) ;
- Mettre en relation, conseiller pour établir des aliments transformés, plats/menus durables ;
- Initier des partenariats commerciaux entre ces producteurs, entreprises et les acteurs de la restauration.
- Apporter un soutien à caractère juridique pour l'établissement des appels d'offre.

A moyen terme il s'agit de valoriser le système reconnu de labellisation des collectivités bios et de réétudier les moyens affectés à cette action en fonction de son impact et ses réalisations.

Cette action est prise en charge par Biowallonie.

B. Responsable :

SPW-DGO3

C. Acteur(s) :

- Biowallonie
- APAQ-W
- Partenariats possible fédération Horeca, sociétés de catering, producteurs, collectivités, ...

D. Budget :

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Personnel Biowallonie – 1 ETP	68,0	Essentiellement en appui à l'approvisionnement
Frais généraux	10,0	Campagne d'information
Sous-traitance et fournitures spéciales	10,0	Etudes
TOTAL	88,0	

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateurs	2018	2019	2020
Nombre de nouvelles collectivités accompagnées	10	10	10
Nombre de nouvelles collectivités proposant des plats ou menus bio	4	4	4

2.2.1.3 Plan Valeur ajoutée

Action n° 12 : Développer un service d'appui à la création de filières en produits bio et de projets en circuits courts portés par les producteurs

« Organiser une collaboration entre tous les acteurs concernés par la production, la transformation, la distribution et la commercialisation de produits biologiques en vue de répondre aux demandes. »

« Développer un service d'appui de même que les initiatives favorisant la création de filières de production – transformation – distribution – commercialisation de produits bio par les agriculteurs. »

A. Descriptif de l'action :

Il y a lieu d'informer et sensibiliser les producteurs et les entreprises de transformation actives en conventionnel sur :

- l'organisation de la filière biologique, sur ses instances représentatives ;
- les circuits d'approvisionnement existants.

D'autre part, Biowallonie organisera:

- des **rencontres entre représentants** du secteur conventionnel et du bio ;

- des rencontres avec des **panels de consommateurs** ;
- la communication auprès des **fédérations professionnelles**.

Biowallonie tient à jour une base des données des acteurs Bio. Biowallonie interviendra sous la forme de conseils, d'information et d'orientation, et d'études spécifiques (notamment en matière de faisabilité technico-économique) favorisant la création de filières² de production/transformation/distribution/commercialisation de produits bio par les agriculteurs. Pour ce faire, elle organisera les concertations avec des assemblées de producteurs, transformateurs et distributeurs.

Cette action vise également à **rapprocher les acteurs potentiels d'un même secteur** afin de faciliter la création et le développement des filières: organisations de rencontres entre acteurs, journées d'étude par secteur,...

Il convient par ailleurs de **favoriser le développement de transformateurs bio**, de type plutôt artisanal, via une collaboration active entre Biowallonie et DiversiFerm, qui sera chargée de sensibiliser et conseiller les producteurs ; accompagner au développement d'une activité artisanale ; suivre le développement de celles-ci.

Cette action s'articule autour de **3 axes** :

- Identification et l'encadrement des candidats au démarrage d'une telle activité ;
- Incubation et recherche de financement : Accompagnement opérationnel, technique et financier ;
- Suivi technique et recherche de nouveaux débouchés.

L'action visera certains **projets prioritaires** en termes de :

- vente à la ferme ;
- développement de l'offre de produits Bio en vente directe aux consommateurs (panier type ou sur commande, livrés à domicile ou accessible en un point d'enlèvement) ;
- livraison aux magasins de proximités.

B. Responsable :

Biowallonie

C. Acteur(s) :

- Diversiferm
- SPW - DGO3

² le mot « filière » est ici utilisé pour définir un réseau organisé d'opérateurs de nature différente (producteurs, transformateurs, distributeurs,...) liés essentiellement au travers de liens de type « amont-aval ». Au minimum 3 intervenants.

D. Budget :

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Personnel Biowallonie – 2 ETP	136,0	
Frais généraux	22,0	Pour organisation des rencontres
Sous-traitance et fournitures spéciales	20,0	Pour études sur les besoins des transformateurs
TOTAL	178,0	

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateurs	2018	2019	2020
Nombre d'études axées sur les besoins des transformateurs	3	3	3
Journées d'étude et de rencontre par secteur	6	6	6
Nombre d'études axées sur les besoins des transformateurs	3	3	3
Nombre de nouveaux transformateurs accompagnés	50	50	50
Nombre de projets en circuit court rencontrés	12	15	18
Recherches/visites de développement de circuits courts	15	20	20

2.2.2 Développer la recherche par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan recherche

Action n° 13 : Reconnaître la production biologique comme un thème prioritaire dans le cadre de l'appel à projets de la Direction de la Recherche.

A. Descriptif de l'action :

Jusqu'en 2012, les budgets mobilisés pour financer les projets de recherche en agriculture biologique ne pouvaient être clairement déterminés et les projets de recherche apparentés au « bio » étaient rarement spécifiquement centrés sur la production et la transformation biologique. Dorénavant et à partir du prochain appel à projets, un tiers des projets retenus dans le cadre de ces appels à projets seront réservés pour les thèmes de recherche liés à l'agriculture biologique.

Les besoins spécifiques en recherche relative à la filière biologique sont identifiés auprès des producteurs et transformateurs bio et formulés par la CtRab auprès de la DGO3, dans le cadre de l'action n° 3. Cette information devra être prise en compte pour le lancement de l'appel à projets recherche et développement et l'évaluation des projets soumis en réponse à cet appel.

B. Responsable :

SPW - DGO3

C. Acteur(s) :

- SPW – DGO3 – Recherche & Développement
- CtRab

D. Budget :

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Financement de projets dans le cadre des appels à propositions du SPW-DGO3 – Direction de la Recherche et du développement	1.500,0	Cette somme proviendra du budget consacré aux appels à projets du SPW-DGO3 – Direction de la Recherche et du développement

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateurs	2018	2019	2020
Budget annuel consacré aux projets acceptés (KEUR)	1.500	1.500	1.500

Action n° 14 : Réaliser un inventaire des compétences en matière de Recherche et Développement pouvant être activées dans des projets de la filière alimentaire biologique wallonne

A. Descriptif de l'action :

Sous l'impulsion de la CtRAB, il sera procédé à un inventaire systématique des compétences wallonnes sur lesquelles la recherche régionale pourrait s'appuyer.

On veillera à intégrer à cet inventaire les acteurs de la **recherche** proprement dite (**CRA-W, laboratoires universitaires et des Hautes Ecoles,...**), ainsi que les **opérateurs de transfert des résultats des recherches, essais et expérimentations** (**AGRA-OST, Fourrages Mieux, CER, VEGEMAR, CARAH et centres d'appui provinciaux, CETA, Biowallonie, ...**).

L'objectif est de constituer une cartographie des centres ressources et de leurs compétences. Celles-ci devraient être répertoriées selon une nomenclature d'usage en matière de recherche en agriculture biologique³.

Complémentairement à cette cartographie, l'action 15 permettra d'établir, au sein du CRA-W et à destination des acteurs du secteur, dont notamment les acteurs de la recherche, de la formation et de l'encadrement, des **socles de connaissances relatifs à la filière biologique**.

B. Responsable :

SPW - DGO3

C. Acteur(s) :

- CRA-W - CtRAB

³ On se référera, par exemple, à l'organisation des groupes spécialisés et des thématiques du FIBL : Sciences du sol, pratiques culturales et protection végétale, protection des plantes et biodiversité, santé animale, élevage, socio-économie, qualité et traitement des aliments.

D. Budget :

Cette action sera réalisée par la CtRab sur base de la subvention allouée par la DGO3 et détaillée à l'action 3.

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateurs	2018	2019	2020
Mise à jour de la cartographie des compétences	X	X	X

Action n° 15 : Etablir toute relation utile avec les acteurs européens de la recherche en vue d'intégrer la recherche bio wallonne dans l'Espace Européen

A. Descriptif de l'action :

Cette mesure vise essentiellement à établir des relations entre les centres de recherche et de valorisation wallons et leurs homologues européens.

Sous la coordination de la CtRab, les ressources wallonnes en matière de R&D biologique sont identifiées (action 13).

Il appartient ensuite à la DGO3, avec l'appui de ces ressources, de gérer la participation des équipes wallonnes aux appels à projet européens et d'être responsable du volet budgétaire. On identifiera également les organismes les plus actifs dans le cadre des programmes européens (par exemple, avec la collaboration du NCP-Wallonie). L'analyse de leur programme de recherches sera confrontée aux besoins identifiés auprès des producteurs et transformateurs wallons. Des contacts seront pris avec les organismes avec lesquels des synergies pourraient être envisagées.

Enfin, des collaborations pourront être entreprises, soit de manière bilatérale, soit dans le cadre des programmes européens.

Une attention particulière devra être accordée au partage des contacts, afin d'optimiser le réseau relationnel wallon. Par exemple, les relais naturels régionaux seront mobilisés (comme Agra-Ost pour ce qui concerne le monde germanique de la recherche et de la vulgarisation).

B. Responsable :

SPW - DGO3 - Recherche & Développement

C. Acteur(s) :

- Institutions de recherche
- SPW – DGO3 – Recherche & Développement

D. Budget :

Financement par le budget spécifique de la DGO3 à hauteur de minimum 100.000 EUR/an.

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateurs	2018	2019	2020
Budget mobilisé dans le cadre de ces collaborations bilatérales (KEUR)	100	100	200
Nombre de collaborations « R&D » Bio développées à l'échelle multilatérale (européenne, ...)	2	2	4

Action n° 16 : Assurer un inventaire des travaux en matière de production biologique et une veille relative à ceux-ci pour une mise à disposition vulgarisée dans un outil documentaire

« Assurer un inventaire et une veille des études scientifiques existantes en matière de production biologique. »

A. Descriptif de l'action :

Développement d'un **outil documentaire technique et technico-économique** qui donnera accès à l'ensemble de l'information vulgarisée qui présente un intérêt pour la filière biologique wallonne : résultats de recherche, d'essais et expérimentations, itinéraires techniques... L'activité est gérée en partenariat entre Biowallonie et la CtRAB. Elle vise à mettre à disposition du secteur bio une série de fiches alimentée entre autres par les « Socles de connaissance » en agriculture biologique produits dans le cadre du Plan de Recherche BIO de la CtRAB.

Complémentairement à l'inventaire des compétences en matière de recherche (action 13), il sera procédé à la **réalisation d'inventaires des travaux scientifiques déjà réalisés** en matière de production biologique, qui seront mis à jour par l'organisation d'une veille relative à ceux-ci. De tels inventaires permettront en effet non seulement d'apporter une information capitale pour le secteur, mais également d'éclairer l'élaboration du plan de recherche global (cf. action 3) tout en évitant de programmer des études déjà réalisées par ailleurs.

Ces inventaires se concrétiseront au minimum par une fiche de synthèse des travaux réalisés. Dans la mesure du possible, les publications associées à ces travaux seront acquises.

Par ailleurs, il est également procédé à une **identification des besoins et attentes de la filière bio en matière de R&D et d'assistance technique** ainsi qu'à la création d'un Comité régional pour la recherche et le développement en agriculture biologique (action 3).

B. Responsable :

SPW - DGO3

C. Acteur(s) :

Cette action est menée par Biowallonie et la CtRAB.

La CtRab compile les besoins du secteur bio wallon et l'ensemble des compétences wallonnes qui auront été cartographiées (cf action 13) et sollicite les membres de la Cellule (pour l'inventaire des travaux scientifiques). Par ailleurs, elle assurera également une veille régulière afin d'assurer la mise à disposition d'une base de connaissance relative aux travaux scientifiques en matière de production biologique.

Biowallonie est en charge de la vulgarisation des « socles de connaissance » et du développement de l'outil (site internet).

L'élaboration des fiches en agriculture biologique pour alimenter l'outil documentaire est coordonnée par Biowallonie et la définition de leur thématique sera menée en collaboration entre la CtRab et Biowallonie lors des réunions de PSDAB (action 2).

Cette action sera menée en partenariat avec les acteurs de l'encadrement agricole et les agents de terrain de la DGO3.

D. Budget :

Le budget évalué ci-dessous devrait élargir à Biowallonie. Des ressources dédiées à la CtRab sur base de la subvention allouée par la DGO3 et détaillée à l'action 3 sont également mobilisées dans ce cadre.

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Personnel Biowallonie – 1 ETP	68,0	
Frais généraux (déplacements, documentation, matériel, ..)	5,0	
Création de l'outil web	20,0	
TOTAL	93,0	

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateurs	2018	2019	2020
Existence d'un inventaire mis à jour (veille) des travaux réalisés en Europe	X	X	X
Identification des besoins de la filière bio en matière de R&D et mise à jour annuelle	X	X	X
Nombre de fiches	5	10	10

2.2.3 Inscrire le Bio dans la filière d'enseignement

2.2.3.1 Plan formation/reconversion

Action n° 17 : Mettre en place des formations en agriculture biologique dans les structures de formation et dans chaque cursus scolaire agricole

« Poursuivre les actions du collectif pour la formation en agriculture biologique pour la mise en place de formations en agriculture biologique dans les Hautes Ecoles ou autres structures de formations (FOREM, IFAPME, ...) et la sensibilisation du monde académique à l'agriculture biologique. Inscrire dans chaque cursus scolaire agricole un volet agriculture biologique. »

« Sensibiliser et informer les enseignants en agriculture aux pratiques et techniques bio et les écoles de boucherie à la découpe de viande bio. »

« Poursuivre et mettre en place des formations postsecondaires spécifiques à l'agriculture biologique. »

A. Descriptif de l'action :

Le développement de l'agriculture biologique passe par un éveil aux concepts, méthodes et techniques qui lui sont propres. Pour ce faire, il faut à la fois **sensibiliser et former les futurs professionnels de la filière, ainsi d'ailleurs que les professionnels en activité**. Les futurs professionnels de la filière se trouvent aujourd'hui en formation dans notre système d'enseignement. Or, actuellement, l'agriculture biologique n'est pas enseignée dans l'enseignement de plein exercice (enseignement professionnel et technique ; Hautes Ecoles et Universités) de tous les réseaux en Communauté Française. Il est donc nécessaire de poursuivre les actions du collectif pour la formation en agriculture biologique et d'engager un **dialogue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les divers niveaux d'enseignement afin** d'évaluer la faisabilité :

- d'intégrer les bases de l'agriculture biologique à chaque niveau d'enseignement ;
- de créer au moins un baccalauréat en agriculture biologique ;
- d'évaluer les compétences disponibles permettant d'assurer l'enseignement de ces matières en Région wallonne⁴ et, en cas de pénurie, d'y remédier, soit par la formation complémentaire d'enseignants en Région wallonne organisée si nécessaire avec le recours de ressources étrangères, soit en permettant à certains enseignants de se former dans diverses institutions étrangères⁵. Il y aura lieu d'établir un programme de formation initiale et de formation continue.

La même action est à mener auprès des centres de compétence du Forem destinés au secteur de la production agricole et horticole (« Secteurs verts »), à l'industrie agro-alimentaire (FormAlim, Verviers) et aux métiers de bouche (Epicuris, Villers-le-Bouillet) afin qu'ils intègrent à leurs programmes les

⁴ En Suisse, on observe peu de formations académiques en agriculture biologique, mais le FIBL (Vulgarisation) collabore avec des écoles d'agriculture.

⁵ Par exemple : l'Agro-campus Ouest – Rennes, l'Université de Gand, Université de Wageningen, ...

savoir et savoir-faire nécessaires aux producteurs et transformateurs « bio » et, le cas échéant, d'intégrer l'évaluation des besoins en formateurs de ces centres de compétence.

Introduire aux programmes des établissements d'enseignement professionnel, technique et supérieur une information et sensibilisation aux pratiques de l'agriculture biologique.

Dans l'attente d'une adaptation des programmes de formation et de la disponibilité d'enseignants compétents dans ce domaine, Biowallonie devrait développer une collaboration avec ces établissements, associant à leur programme quelques cours, conférences et visites d'exploitations.

Etant donné la problématique actuelle de découpe de la viande bovine biologique par rapport aux standards de la viande bovine conventionnelle (et donc le frein à la disponibilité que cela représente), **des actions de sensibilisation et information à destination des écoles de boucheries sont à mettre en place et visent à terme un développement de modules de formations spécifiques intégrés aux formations professionnelles existantes.**

Le développement de l'agriculture biologique passe par un éveil aux concepts, méthodes et techniques qui lui sont propres. Pour ce faire, en complément de l'action n° 23, il faut également **sensibiliser et former les professionnels en activité.**

L'attractivité croissante de la filière biologique et l'accroissement du nombre d'exploitations biologiques accroît

- la **demande de sensibilisation et de formation postscolaire** du secteur agricole et agro-alimentaire ;
- de manière induite, la **nécessité de compétences** (formateurs et accompagnateurs) ;

Afin de rencontrer ces demandes, il est nécessaire :

- dans un premier temps, **d'évaluer les besoins en personnel qualifié auprès des organismes** (formation des exploitations en conversion, formation continuée, formations destinées au repreneurs de fermes ou à l'accès aux aides à l'installation ISA, formations de personnes éloignées de l'emploi, ...). Il en résultera très certainement le constat d'un manque de formateurs, en quantité et en qualité, et donc un besoin de formation de formateurs auprès des organismes de formation (UNAB, FUGEA, FJA, Forem, EFT et OISP). Compte tenu des besoins mis en évidence, il y aura lieu **d'établir un programme de formation initiale des nouveaux formateurs et de formation continue des formateurs existants.** Les techniciens de l'encadrement et les agriculteurs de référence seront considérées comme des personnes ressources à privilégier.

Cette mesure, qui concerne l'ensemble de la filière, devrait être coordonnée par Biowallonie, qui devrait constituer en son sein un groupe de travail « Formation » dans la continuité du Collectif pour la formation en agriculture biologique créé dernièrement en mai 2011.

Le personnel de la CtRAb sera étroitement lié à la mise en œuvre de cette action et les soutiens donnés par la DG06 du SPW seront pris en compte.

B. Responsable :

SPW-DGO3

C. Acteur(s) :

- Biowallonie
- CtRab
- SPW - DGO6

D. Budget :

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Personnel Biowallonie : 0,5 ETP	34,0	
Frais généraux	15,0	
Sous-traitance et fournitures spéciales	35,0	Formation de formateurs et recours à des formateurs étrangers
TOTAL	84,0	

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateurs	2018	2019	2020
Nombre de nouveaux modules bio proposés	2	2	2
Réalisation et suivi d'un inventaire des compétences en formation postsecondaire en AB	X	X	X
Nombre de formateurs supplémentaires en AB formés	10	10	10

2.2.4 Développer une offre de formation professionnelle pour le Bio

2.2.4.1 Plan formation/reconversion

Action n° 18 : Promouvoir l'innovation auprès des opérateurs de la filière biologique wallonne et organiser des cycles de formation axés sur les bonnes pratiques et problématiques de conversion

« Promouvoir l'innovation auprès des opérateurs de la filière biologique wallonne par la réalisation d'expérimentations et d'essais démonstratifs, la promotion des techniques et des pratiques et l'appui à l'adaptation technologique et au transfert d'expertise pour les exploitations en conversion. »

« Organiser des cycles de formation et démonstrations axés sur les bonnes pratiques et les problématiques de conversion à destination des agriculteurs en conversion (et visant principalement la conversion totale) et organiser un encadrement individuel personnalisé des producteurs nouvellement convertis. »

A. Descriptif de l'action :

Il est essentiel d'améliorer sans cesse les performances de la production biologique wallonne. A cette fin, on veillera à diffuser et à promouvoir auprès de l'ensemble des opérateurs de la filière biologique les pratiques innovantes et validées. Ces pratiques résulteront notamment du Plan de recherche global, mais également de toute recherche mise en évidence par la veille scientifique réalisée par la CtRab (cf action 21) jugée utile pour le secteur biologique wallon.

Sur base d'une évaluation annuelle du potentiel de diffusion et de valorisation des résultats de la recherche reposant notamment sur les besoins et attentes techniques et technico-économiques des producteurs et transformateurs (cf action 21), on établira un **plan de vulgarisation** systématique des pratiques innovantes et d'accompagnement à leur mise en œuvre par les opérateurs.

Concrètement, il s'agira de

- transférer vers le terrain les résultats de la recherche par la réalisation d'essais de démonstration chez des producteurs ;
- promouvoir des solutions techniques, des pratiques ou des procédés auprès de producteurs, transformateurs ou distributeurs (séminaires, démonstrations, fermes vitrines, installations pilotes, articles dans les revues professionnelles (spécifiques bio ou plus généralistes)...);
- accompagner les producteurs biologiques ou en processus de reconversion à la mise en œuvre de ces solutions, pratiques ou procédés l'adaptation technologique : conseils et assistance technique, transfert d'expertise, ...

Cette action concernera tant les producteurs et transformateurs de produits biologiques que les organismes d'encadrement (qui devront eux-mêmes s'informer et se former, notamment avec le concours de la cellule « Bio » du CRA-W, voire par des formations et stages à l'étranger.

Au-delà de la sensibilisation à l'agriculture biologique qui conduit à la conversion des exploitations (action 11), il y a lieu d'accompagner cette conversion et, d'une manière générale, l'amélioration des pratiques biologiques des agriculteurs et éleveurs. Il y a donc lieu de prévoir des formations et

démonstrations portant sur diverses thématiques, techniques (pratiques culturales et d'élevage) et bonnes pratiques, selon un calendrier axé sur les saisons et le type d'exploitations.

Pour ces formations et démonstrations, certaines fermes pourraient servir de fermes vitrines et ouvrir leurs portes aux autres agriculteurs en formation. Des journées de formation en marketing et techniques commerciales (valorisation optimale de la production dans une filière bio au terme de la période de conversion) pourraient également être organisées.

L'action prendra en compte l'ensemble des secteurs, mais pourra se focaliser sur certaines productions qui peuvent poser des problèmes de développement à divers niveaux tels que l'élevage porcin (octroi du permis d'environnement et financement), la production d'un concentré fourrager permettant d'améliorer l'autonomie alimentaire de la ferme, ...

Un « guichet unique » de conversion/installation sera instauré au sein de Biowallonie afin d'orienter l'exploitant vers les services, aides, appropriés à ses besoins.

B. Responsable :

SPW-DGO3

C. Acteur(s) :

- Biowallonie
- CtRAB
- Structures d'encadrements agricoles subventionnées par la DGO3 : centres pilotes, etc.

D. Budget :

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Personnel Biowallonie – 3,5 ETP	238,0	
Frais généraux	35,0	
Sous-traitance et fournitures spéciales	27,0	
TOTAL	300,0	

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateurs	2018	2019	2020
Nombre de producteurs ayant participé aux activités de promotion et d'accompagnement de terrain (nombre d'actions X nombre de participants)	700	700	700
Création et mise à jour d'une base de données (CRM) qui répertorie les agriculteurs en conversion, leurs activités, les besoins d'accompagnement technique et commercial.	X	X	X
Nombre de journées de formations techniques organisées	30	30	30
Nombre de journées de formations commerciales organisées	6	6	6
Nombre d'agriculteurs ayant participé à une formation	600	600	600
Nombre de rencontres personnalisées avec un agriculteur en conversion/installation	400	400	400

2.2.5 Maintenir et développer la production biologique parmi les axes de promotion d'une agriculture de qualité

2.2.5.1 Plan promotion

Action n° 19 : Etablir une stratégie concertée de promotion de la production biologique wallonne

« Mettre en œuvre l'axe « produits biologiques » dans la stratégie de promotion de l'APAQ-W et réserver sur ses budgets les moyens suffisants à cette fin. »

« Développer une communication concertée avec le secteur bio en vue d'établir une stratégie de promotion intérieure et une stratégie de promotion vers les régions limitrophes, notamment pour les produits pour lesquels l'offre excède la demande en Wallonie. »

A. Descriptif de l'action :

L'APAQ-W dispose aujourd'hui d'une stratégie intégrant la promotion des productions bio wallonnes. Pour mettre en œuvre cette stratégie, il convient **de réserver sur les budgets de l'APAQ-W les moyens suffisants pour réaliser les actions définies** dans le plan opérationnel.

L'établissement de cette stratégie est mené en concertation entre l'APAQ-W, le Collège des producteurs et le GTcom rassemblant les partenaires du secteur bio (les syndicats agricoles, les organismes de contrôle, Biowallonie, Unadis, Nature et Progrès, CRA-W...). Un **plan stratégique pluriannuel** pour la promotion du secteur bio est ainsi développé, qui résulte de la transposition des objectifs fixés par le plan opérationnel. Ces objectifs sont revus et adaptés chaque année, puis transcrits dans un **plan d'action annuel, dont la mise en œuvre fait l'objet de l'action 20.**

En ce qui concerne spécifiquement la **promotion extérieure**, une collaboration est entretenue avec l'AWEX pour une mise en avant du secteur bio wallon à l'étranger.

De manière générale, la stratégie de communication passera par l'établissement d'une charte graphique dédiée au secteur bio et aux partenaires afin de définir et maintenir une cohérence dans la communication vers le consommateur et les professionnels

B. Responsable :

APAQ-W

C. Acteur(s) :

- APAQ-W
- Collège des Producteurs
- Membres du GT com
- AWEX

D. Budget :

En termes budgétaires, et par référence aux enveloppes actuelles des budgets de l'APAQ-W, il semble raisonnable de viser à terme l'attribution de minimum 8 % du budget, soit environ 437.000 EUR, en mettant l'accent sur les secteurs pour lesquels la demande est inférieure à l'offre.

Cette somme ne nécessite pas de moyens nouveaux ; elle provient de glissements réalisés à l'intérieur du budget de l'APAQ-W. Elle est affectée à des actions principalement entreprises par l'APAQ-W dans la promotion de la filière bio wallonne et via les actions transversales et sectorielles.

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateurs	2018	2019	2020
Mise en œuvre et financement d'un axe dédié aux produits bio dans la stratégie de l'APAQ-W (consommation du budget)	100%	100%	100%
Développement et mise à jour d'une stratégie concertée de promotion intérieure et vers les régions limitrophes (nombre de réunions avec le GT com)	3	3	3
Développement et utilisation de la charte graphique dédiée au secteur	X	X	X

Action n° 20 : Opérationnaliser la promotion du bio au travers les différents canaux de communication et de marketing

« Exécuter et mettre en œuvre le plan d'action annuel découlant du plan stratégique pluriannuel élaboré en application de l'action 19. »

A. Descriptif de l'action :

Sur base de l'axe « produits biologiques » intégré dans la stratégie de promotion de l'APAQ-W et de la stratégie concertée de promotion entre l'APAQ-W et le secteur, il y a lieu **de mettre en œuvre un plan de communication global à destination du grand public et du secteur agricole.**

Cette action se décline en divers chapitres :

- Canaux de communication : site web dédié à promotion de l'agriculture biologique wallonne et les réseaux sociaux (page Facebook, compte Twitter...)
- Développement de l'accès aux produits bio à travers un répertoire « Où trouver vos produits bio » regroupant les acteurs bio en Wallonie et sa mise à jour
- Campagnes d'information ciblant le consommateur bio, le jeune public (campagnes pédagogiques)...
- Campagnes de promotion, reprenant des actions transversales par rapport au secteur bio (Semaine Bio, Campagne automnale, Ici on produit bio), des actions sectorielles bio (promotion des fromages bio wallons, valorisation des acteurs bio locaux...), ou encore des actions transversales propres à l'APAQ-W visant à mettre en avant et identifier des acteurs bio dans l'ensemble des actions de promotion de l'APAQ-W (Journée Fermes Ouvertes, Coqs de Cristal...)
- Soutien aux producteurs via des salons professionnels (B-to-B)

- Campagne de promotion pour le marché extérieur par la participation à des salons internationaux liés à l'agro-alimentaire (BIOFACH, SIAL, ANUGA)
- Soutien aux projets de promotion du secteur bio.

Ce plan sera mis en œuvre par l'APAQ-W en collaboration avec divers acteurs à impliquer dans la mise en œuvre des actions.

B. Responsable :

APAQ-W

C. Acteur(s) :

- APAQ-W
- Collège des producteurs
- Membres du GT com
- AWEX

D. Budget :

Poste	Budget annuel (KEUR)	Remarque
Budget APAQ-W dédié 100% au bio	324,0	Coûts des actions (campagnes, locations stands et équipements, développement d'outils, sous-traitance,...)
Autres actions transversales de l'APAQ-W	113,0	Mise en avant du bio à travers des campagnes génériques (Foire de Libramont, Ferme en Ville, Journées Fermes Ouvertes...), des concours (Coq de cristal, Concours de Harzé, Best Belgian Beer of Wallonia...), via différents événements (Beau Vélo de Ravel, Salon de l'éducation, C'est Bon C'est wallon...) et à travers divers soutiens
TOTAL	437,0	(8% du budget promotionnel)

E. Indicateurs et objectifs :

Indicateurs	2018	2019	2020
Gestion du site dédié au secteur bio	X	X	X
Nombre de visiteurs du site dédié au secteur bio	25.000	25.000	25.000
Nombre de postes publiés sur les réseaux sociaux	175	200	200
Nombre de fans à la page Facebook/Semainebio	7.000	8.000	9.000
Nombre de followers au compte Twitter (@Semainebio)	250	500	750
Nombre de dates dédiés à la campagne d'information sur l'agriculture biologique	30	30	30
Nombre de campagnes de promotion	5	5	5
Nombre de participations à des salons visant le marché extérieur	2	2	2